



Droit à l'image d'enfant mineur.

Par **cremades**, le **13/01/2009** à **09:17**

Bonjour,
Ma fille de 10 ans a participé à une compétition sportive. Dans ce cadre, elle a été prise en photo par un photographe professionnel, mais sans autorisation des parents. Ces photos ont été ensuite proposées à la vente et le professionnel a refusé de transférer le fichier (sur clé US même moyennant finance).
En avait-il le droit ?
Sinon, que dois-je faire pour récupérer les clichés ?
Suis-je en droit de saisir la justice et demander réparation ?
Merci de me répondre